



Compagnie d'Arc de Vedène

Dossier d'inscription Saison 2020/2021

FICHE D'INSCRIPTION



Renseignements personnels :		
Nom :	Photo d'identité	
Prénom :		
Nom de naissance :		
Date de naissance :		
Ville de naissance :		
Nationalité :		
Adresse Postale :		
Adresse Email (Obligatoire) :		
N° Téléphone Fixe et/ou Portable :		
N° Portable (N° parents pour les jeunes) :		
Attestation responsabilité civile ou extra-scolaire - Compagnie :		
Certificat médical :		
Nom du médecin :	N° ADELI :	
Date du certificat :	Mention « en compétition » : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
<p style="text-align: center;">Pour renouveler sa licence, le sportif ou les parents d'un jeune archer atteste(nt) sur l'honneur avoir répondu par la négative à l'ensemble du questionnaire santé et dispose d'un certificat de – de 3 ans :</p> <p><input type="checkbox"/> J'atteste sur l'honneur avoir répondu à la négative à l'ensemble du questionnaire de santé et dispose d'un certificat de moins de 3 ans. <input type="checkbox"/> J'ai établi un nouveau certificat médical.</p>		
Licence Fédération Française de Tir à l'Arc : (Payable à l'inscription)		
Type de Licence :	<input type="checkbox"/> Poussin : 45,00€	<input type="checkbox"/> Jeunes : 54,00€
	<input type="checkbox"/> Adultes : 77,00€	<input type="checkbox"/> Sans pratique : 29,00€
<input type="checkbox"/> Espèces	<input type="checkbox"/> Coupons Sports	<input type="checkbox"/> Chèques Vacances
<input type="checkbox"/> Chèque – Banque :		N° :
N° Licence FFTA :		Catégorie :
Type d'arc :	<input type="checkbox"/> Arc Classique	<input type="checkbox"/> Arc à Poulies
		<input type="checkbox"/> Arc Nu
Cotisation Club – Toutes Catégories : (Payment en plusieurs mensualités possible)		
<input type="checkbox"/> Avec Pratique : 135,00€		<input type="checkbox"/> Sans pratique : 30,00€
<input type="checkbox"/> À partir du 2 ^e archer de la même Famille, la cotisation annuelle sera de 120,00€		
<input type="checkbox"/> Espèces	<input type="checkbox"/> Coupons Sport	<input type="checkbox"/> Chèques Vacances
<input type="checkbox"/> Chèque(s)	1 ^{re} Mensualité : Date : Banque : N° :	2 ^e Mensualité : Date : Banque : N° :
		3 ^e Mensualité : Date : Banque : N° :

Données personnelles :

J'accepte la diffusion dans les médias, de photos me concernant, notamment pour illustrer :

Réseaux sociaux club :

OUI NON

Articles de presse :

OUI NON

Site internet Club :

OUI NON

J'accepte de recevoir par mail les informations du club et FFTA : OUI NON

Protocole sanitaire lié à l'épidémie de COVID-19 :

Le protocole a été établi conformément aux recommandations ministérielles et validé par la municipalité de Vedène le 2 septembre 2020, permettant la tenue des activités de la Compagnie d'Arc de Vedène. Le protocole pourra être modifié au cours de la saison sportive en fonction de l'évolution sanitaire et vous sera transmis le cas échéant.

Je reconnais avoir reçu et pris connaissance du protocole sanitaire mis en place dans le cadre de l'épidémie de COVID-19.

J'accepte que mes coordonnées soient transmises aux services de santé en cas de suspicion de cas positif au sein de l'association

Pièces à joindre obligatoirement :

	Validation Club :
- Fiche d'inscription dûment remplie et signée	
- Certificat médical pour les nouveaux adhérents (obligatoire pour tous les archers pratiquants et comportant la mention « Autorise la pratique du tir à l'arc y compris en compétition »).	
- Autorisation parentale pour les mineurs	
- Photo d'identité récente	
- Attestation de Responsabilité civile ou attestation extrascolaire.	
- Règlement à l'ordre de la Compagnie d'Arc de Vedène pour la Licence FFTA	
- Règlement à l'ordre de la Compagnie d'Arc de Vedène pour la cotisation club et location/achat matériel le cas échéant	

Fait à Vedène le ___ / ___ / 20__

Signature :

FICHE DE PRÊT ET DE LOCATION MATERIEL

Matériel pour la 1^{re} année		
Achat Pack Matériel : Comprenant : 8 Flèches, Palette, Dragonne, Carquois, Repose-arc, protège-bras Le matériel est nécessaire pour débiter l'activité et sera utilisé les années suivantes. Le pack matériel est personnel.		
<input type="checkbox"/> Pack Enfant (avec t-shirt de club) : 115,00€ <input type="checkbox"/> Pack Adulte (sans t-shirt de club) : 110,00€		
<input type="checkbox"/> Espèces <input type="checkbox"/> Coupons Sport <input type="checkbox"/> Chèques Vacances		
1 ^{re} Mensualité : 2 ^e Mensualité : 3 ^e Mensualité :		
<input type="checkbox"/> Chèque(s) Date : Date : Date :		
Banque : Banque : Banque :		
N° : N° : N° :		
Matériel remis le : ___ / ___ / 20__	Signature :	
Prêt pack arc d'initiation : Arc + Stabilisation + Viseur		
N° de série de l'arc :		
Matériel remis le : ___ / ___ / 20__		
<input type="checkbox"/> Chèque de Caution : 150,00€ – Banque : N° :		

Location de matériel à partir de la 2^{ème} année		
<input type="checkbox"/> Location Arc Complet : 90,00€ par an ou 30,00€ par trimestre		
<input type="checkbox"/> Location de poignée : 60,00€ par an ou 20,00€ par trimestre		
<input type="checkbox"/> Location de branches : 60,00€ par an ou 20,00€ par trimestre		
<input type="checkbox"/> Espèces <input type="checkbox"/> Coupons Sport <input type="checkbox"/> Chèques Vacances		
1 ^{re} Mensualité : 2 ^e Mensualité : 3 ^e Mensualité :		
<input type="checkbox"/> Chèque(s) Date : Date : Date :		
Banque : Banque : Banque :		
N° : N° : N° :		
N° Série du matériel :	Signature :	
Matériel remis le : ___ / ___ / 20__		
<input type="checkbox"/> Chèque de Caution : 250,00€ – Banque : N° :		

Responsables légaux (Obligatoire pour les archers mineurs)	
Nom – Prénom :	<input type="checkbox"/> Père – <input type="checkbox"/> Mère – <input type="checkbox"/> Tuteur légal
Adresse :	
Code Postal :	Ville :
Téléphone Fixe :	Téléphone Mobile :
Adresse Email :	
<i>Si parents séparés, coordonnées de l'autre parent :</i>	
Nom – Prénom :	<input type="checkbox"/> Père – <input type="checkbox"/> Mère – <input type="checkbox"/> Tuteur légal
Adresse :	
Code Postal :	Ville :
Téléphone Fixe :	Téléphone Mobile :
Adresse Email :	

Autorisation des responsables légaux

Je (Nous) soussigné(s) _____,
 Autorise (Autorisons) _____ (nom et prénom de l'enfant),
 À pratiquer le tir à l'arc et les exercices liés à la pratique de ce sport au sein de La Compagnie d'Arc de Vedène, affiliée à la Fédération Française (F.F.T.A.) sous le n° 13 84 131.

- Mon enfant sera licencié(e) à la F.F.T.A. par les soins de la Compagnie, il (elle) bénéficie donc de l'assurance fédérale et je m'engage à payer la licence et la cotisation club.
- Mon enfant reçoit un lot de matériel qui lui sera personnel (8 flèches, 1 dragonne, 1 palette, 1 repose-flèche, 1 carquois, 1 protège-bras, 1 T-shirt), je paie l'ensemble du matériel.
- Mon enfant a passé une visite médicale de non-contre-indication à la pratique du Tir à l'arc, **y compris en compétition**, dont j'ai transmis le certificat au responsable de la Compagnie. Ou pour le renouvellement de la licence de mon enfant et j'atteste sur l'honneur avoir répondu par la négative au questionnaire de santé.
- Accepte la diffusion dans les médias, de photos me concernant, notamment pour illustrer :
 Réseaux sociaux club : Oui Non Articles de presse : Oui Non
 Site internet du club : Oui Non
- Les horaires et les lieux d'entraînement m'ont été communiqués

Mon enfant fréquente l'établissement scolaire suivant : _____

- Je note que mon accord sera sollicité pour les déplacements qui pourraient être proposés mon enfant pour participer à des rencontres ou des compétitions adaptées à son âge.

En outre, en cas d'accident, j'autorise le (la) représentant(e) de la Compagnie d'Arc de Vedène présent(e) sur les lieux de l'accident, à faire pratiquer tout acte médical ou chirurgical d'urgence que nécessitera son état. J'accepte toute hospitalisation décidée par les services de secours appropriés (POMPIERS-SAMU...) dans l'hôpital compétent le plus proche

Fait à Vedène le ___ / ___ / 20__

Signature du représentant légal :

Pièces à joindre obligatoirement :

- La fiche d'inscription dûment remplie et signée
- 1 Certificat médical de moins de 3 mois pour les nouveaux adhérents (obligatoire pour tous et comportant la mention « **Autorise la pratique du tir à l'arc y compris en compétition** »). Pour les archers déjà licenciés, le certificat est valable 3 ans.
- 1 Autorisation parentale pour les mineurs
- 1 Photo d'identité récente à coller sur la fiche d'inscription (sera scannée pour la licence)
- 1 Attestation de Responsabilité civile ou attestation extrascolaire pour un jeune
- Règlement à l'ordre de la Compagnie d'Arc de Vedène pour la cotisation club
- Règlement à l'ordre de la Compagnie d'Arc de Vedène pour la Licence FFTA.

Matériel

1^{re} année :

- Prêt d'un arc d'initiation + une stabilisation simple + 1 viseur contre la remise d'un chèque de caution (150,00€)
- Achat d'un lot de matériel comprenant :
8 Flèches, Palette, Dragonne, Carquois, Repose-arc, Protège-bras
Pack enfant : 115,00 € avec T-shirt de club - Pack adulte : 110,00 € sans T-shirt de club.

2^e année et les suivantes :

- Location d'un arc d'initiation ou de première compétition (poignée + branches + corde) : 30,00 € par trimestre + un chèque de caution (250,00€)
- Location d'une poignée ou d'une paire de branches : 20,00 € au trimestre + un chèque de caution (250,00€)

N.B. Tout trimestre commencé sera dû.

La restitution de l'arc de club se fera obligatoirement lors de la dernière séance d'entraînement, à défaut, le chèque de caution sera mis à l'encaissement.

Licence	Cotisations club
<p>Le prix annuel de la licence 2020/2021 est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 45,00 € pour les poussins - 54,00 € pour les jeunes de benjamin à junior - 77,00 € pour les adultes - 29,00€ pour sans pratique sportive <p>Toutes les licences seront payables à l'inscription. Le prix de la licence comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'assurance dommages causés à un tiers qui est obligatoire - L'assurance individuelle accidents qui n'est pas obligatoire (le licencié peut la refuser et en demander le remboursement soit 0,25 €) 	<p>Le montant de la cotisation club est de 135,00 € à l'année pour tous les archers, quelles que soient les catégories. Elle est payable en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 fois 135,00 € à l'inscription qui sera mis à l'encaissement en octobre - 3 chèques* qui seront mis à l'encaissement en octobre 2020, janvier et avril 2021 <p>N.B. : à partir du 2^e archer d'une même famille et même adresse, la cotisation club annuelle sera de 120,00 €</p> <p>La part club sans pratique est de 30,00€</p>

*Chèque à l'ordre de la Compagnie d'Arc de Vedène

Étant affiliés à l'ANCV, nous acceptons pour le paiement de la licence, de la cotisation club et du matériel les chèques-vacances et (ou) les Coupons-sport

Lieux des entraînements

D'octobre à fin mars : Gymnase du Lycée Professionnel Domaine d'Eguilles, avenue Eguilles et celui des Écoles Alphonse Daudet, avenue Marius Jouveau à Vedène.

D'avril à septembre : Terrain de Tir à l'Arc 1535 Chemin de la Banastière à Vedène

Horaires des entraînements en salle (à partir du mois d'octobre)

(LP Domaine d'Eguilles la semaine – Gymnase Écoles Daudet le samedi) . Horaires susceptibles d'être modifiés

Lundi	19h30 - 21h30	Adultes et compétiteurs
Mardi	18h30 - 20h30	Adultes et compétiteurs
Mercredi	17h00 - 19h30	Jeunes archers en : "Concours jeunes" et "Concours qualifs"
Jedi	20h30 - 22h30	Adultes et compétiteurs
Vendredi	19h30 - 21h30	Adultes et compétiteurs
Samedi <i>Gymnase Écoles Daudet</i>	08h30 - 10h30	Débutants adultes et adolescents
	10h30 - 12h30	Enfants débutants et poussins 2 ^e année
Samedi <i>LP Domaine d'Eguille</i>	15h00 - 17h30	Jeunes archers en : "Concours jeunes" et "Concours qualifs"

N.B. : les groupes d'entraînement peuvent changer selon le nombre, l'âge, le niveau, l'objectif des archers

Entraînement des jeunes du mercredi et du samedi

Pour le bon fonctionnement des entraînements :

- Les parents s'assureront que l'encadrement est présent avant de déposer leurs enfants.
- Les parents devront être présents à la fin de chaque séance pour récupérer leurs enfants ou faire une procuration aux personnes qui les prendront.
- Les enfants seront obligatoirement récupérés à l'intérieur de la salle d'entraînement. En aucun cas, les enfants ne quitteront SEULS la salle d'entraînement (sauf si décharge signée par les parents).
- Les parents seront ponctuels en respectant les horaires d'entraînement.
- Les parents devront obligatoirement remplir l'autorisation parentale de pratique du tir à l'arc et d'intervention médicale et chirurgicale.

Pour l'attention des enfants, les parents ne sont pas autorisés à assister aux entraînements.

Information

La responsabilité de l'Association "La Compagnie d'Arc de Vedène" ne peut être engagée pour tous préjudices matériels ou corporels, causés ou subis par quelque personne que ce soit, avant, pendant ou après les entraînements.